

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT DE LA MONTÉRÉGIE

APPEL DE PROJETS

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Les activités visant à sensibiliser, à promouvoir et à valoriser :

- l'importance de mettre en valeur la ressource forestière et les produits qui en découlent
- l'impact du milieu forestier à l'égard des changements climatiques, des écosystèmes et de la biodiversité;
- La mise en œuvre
- Les projets d'expérimentation de procédés

Activités non admissibles

- Les activités associées à des projets récréotouristiques

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les frais de salaires dans le cadre de la réalisation du projet
- Les coûts de publicité, de promotion et de publication associés aux activités
- L'achat de matériel et de fournitures
- Les frais de locations de salles ou d'équipements pour la tenue de rencontres
- Les honoraires versés à des experts
- Les frais de production, de préparation, de rédaction ou de traduction de documents
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet

Dépenses non admissibles

- les frais généraux, les frais de fonctionnement ou administratifs
- les taxes, comme la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), pour lesquelles le bénéficiaire est admissible à un remboursement
- le déficit de fonctionnement d'un organisme admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement
- les dépenses liées à un projet déjà réalisés
- toutes les dépenses qui ne sont pas directement liées aux objectifs spécifiques du programme
- toutes les dépenses liées aux demandes de requérants de normes de certification forestière (CSA, FSC, SFI) dans le cadre des activités de certification
- la construction, la réfection ou l'entretien de sentier de motoneige, de véhicule tout-terrain et tous les sentiers voués à des fins récréatives
- l'achat de machinerie et d'équipements industriels
- l'installation et l'opération de camps forestiers
- l'hébergement des travailleurs forestiers

Pour plus d'informations sur l'appel de projets, nous vous invitons à adresser vos demandes à :

- Steve Breton, tech.f. directeur adjoint à l'Agence forestière de la Montérégie à afm@afm.qc.ca ou par téléphone au 450-266-5402 poste 224.